

Rachid Sghaiyar a été enlevé par la police marocaine en 1988 après avoir brûlé un drapeau marocain et distribué des tracts avec 12 autres jeunes sahraouis. Il a été condamné par le tribunal de Dakhla à une peine d'un mois de prison.

En 2008 il est enlevé une seconde fois pour avoir pris en photos les victimes d'une intervention policière brutale au cours d'une manifestation contre le pillage de la richesse halieutique du Sahara occidental. Son troisième enlèvement est dû à ses protestations contre l'arrestation d'Espagnols à Dakhla et après qu'il eut donné une interview à la BBC.

Il est enlevé pour la quatrième fois le 27 janvier 2009 alors qu'il se rendait à une rencontre avec la commission ad-hoc du Parlement européen en visite à Laayoune pour enquêter sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental.

Le 6 octobre 2009 il est arrêté à son retour des campements de réfugiés de la RASD où il participait au premier groupe de militants sahraouis des territoires occupés.

Il a témoigné sur leur arrestation et l'instruction judiciaire qui les conduit devant le tribunal de Casablanca le 15 octobre 2010.

Dans l'avion qui nous ramenait à Casablanca, nous avons indiqué sur nos fiches « Sahara Occidental » comme pays de résidence.

Dès la sortie de l'avion, on nous a fait sortir par une porte latérale, alors que les autres passagers s'engageaient dans le couloir. Ils n'ont rien vu, mais l'un de nous a confié son portable à une femme qui voyageait avec sa fille pour le lui rendre à la sortie ou détruire la puce si elle ne nous revoyait pas. Nous lui avons conseillé de suivre la presse marocaine les jours suivants. J'étais le dernier, Ettarouzi a été poussé par la nuque. Des véhicules nous attendaient sur le tarmac. On a fait monter Dahane, Tamek, Naciri et Ettarouzi dans un bus, moi et les deux autres dans un autre bus blanc. Nous étions menottés et avions les yeux bandés. J'ai tenté de demander à Dgja si elle se sentait bien, mais ils nous ont interdit de parler entre nous. Les véhicules sont partis à grande vitesse, on manquait de tomber à chaque instant, les policiers devaient nous retenir. Nous sommes arrivés ainsi au siège de la brigade nationale de la police judiciaire, seule administration habilitée à arrêter et interroger, qui exerce sous contrôle du juge d'instruction.

J'ai été le premier à être appelé pour l'interrogatoire. Mes yeux étaient bandés, mais j'avais le sentiment qu'il y avait beaucoup de monde autour de moi. Un homme m'a posé une question, mais avant que j'aie eu le temps de répondre un autre a frappé sur la table en me menaçant. J'ai exigé qu'on me parle correctement, faute de quoi je mordrais ma langue et je ne pourrais plus parler. Un autre participant est intervenu pour calmer le jeu et m'assurer que je pouvais parler librement et qu'il fallait « tout dire ». J'ai répondu qu'ils pouvaient consulter la presse et internet tout y figurait. Ils voulaient « tout savoir de A jusqu'à Z » : « Qui t'a contacté pour cette visite ? Sidi Mohamed Souédi et Abdeslam Omar Lahcen. » « Par quel moyen ? » « Qui a payé le voyage ? » J'ai répondu que c'était moi. « D'où te vient l'argent ? » J'avais une autorisation de pêche que j'ai vendue. Il a demandé mon numéro de compte. Ils ont vérifié la véracité de ma réponse et c'est ainsi qu'ils m'ont rendu mes 200 dollars lors du transfert en prison. Ils m'ont demandé si je connaissais les autres membres du groupe. Je sentais qu'ils étaient perplexes, et n'étaient pas tous du même avis. Mais ils constataient, à regret, que je ne disais pas ce qu'ils attendaient. Ils m'ont demandé si je connaissais Khalil. J'ai questionné « le Ministre des territoires occupés ? ». « Ferme-là et continue de donner les détails ». Ils ont posé des questions sur notre arrivée en Algérie, où nous étions allés déjeuner, comment nous nous étions rendus à Tindouf.

On ne m'a pas indiqué les charges qui pesaient contre moi. Quand on m'a demandé de signer, j'ai refusé. Ils avaient écrit des choses que je n'avais pas dites : que j'avais rencontré des généraux algériens avec un

Wally sahraoui ainsi que des accusations à l'égard des autres membres du groupe. J'ai dit qu'ils pouvaient inscrire ce qu'ils voulaient dans leur PV mais pas dans celui que je signerais.

L'interrogatoire a duré 8 jours, à raison de 3 à 5 séances par jour. J'ai eu les yeux bandés les quatre premiers jours. Au début quand on redescendait dans les geôles, les gardiens nous autorisaient à les enlever. Mais on les remettait pour aller au nouvel interrogatoire. À partir du 5^{ème} jour nous n'avons plus eu les yeux bandés.

Alors que le premier jour j'ai senti que j'étais dans une salle avec beaucoup de monde, le deuxième jour et les jours suivants, l'interrogatoire se déroulait dans des bureaux avec quelques personnes présentes et le militant interrogé. À la fin ils ont refait le PV en enlevant ce avec quoi je n'étais pas d'accord. Pendant ces huit jours, nous n'avons pas pu avoir de contact avec un avocat, ni avec nos familles qui n'ont été informées sur notre sort uniquement le cinquième jour, suite au communiqué de presse d'Amnesty International.

Il faut savoir que, selon la loi marocaine, l'intéressé doit être immédiatement informé par l'agent de police judiciaire des charges retenues contre lui et recevoir copie du mandat d'arrêt. Une information doit être faite à la famille sur la raison de son arrestation, le lieu de détention et la visite d'un avocat autorisée.

Le 4^{ème} jour nous avons été présentés au Procureur Général qui a renouvelé la période de 4 jours de garde à vue. Le 6^{ème} jour la police a amené auprès de nous un homme du Rif accusé de terrorisme. Il a dit qu'il n'avait pas vu le soleil depuis 2 mois. On a essayé de savoir ce dont il s'agissait. Il pleurait et disait qu'il n'était pour rien dans ce qu'on lui reprochait.

Le 8^{ème} jour on nous a présenté les PV. Naciri a signé, Dahan aussi, Ettarouzi était d'accord seulement sur deux pages.

Il était entre 13h et 14h, nous allions être conduits en estafette auprès du Procureur Général qui avait lancé le mandat d'arrêt, mais il fait savoir qu'il n'était pas habilité pour ce genre d'affaire. C'est ainsi que l'on a été transférés devant la Cour Martiale de Rabat. Le motif de ce revirement était double. D'abord juridique : ce genre d'affaire, terrorisme et atteinte à la sûreté de l'Etat, est traité par une cour spéciale. Ensuite politique : les autorités voulaient mettre un terme à cette stratégie de visite dans les campements.

Le trajet pour aller au Tribunal militaire de Rabat a duré 14h à 21h. Nous tournions dans la ville, menottés les uns aux autres. Pour ma part j'étais attaché à Dgja et Saleh.

Quand nous avons été présentés au juge, nous n'avions toujours pas d'avocat. Il a lu l'acte d'accusation qui nous reprochait de « déranger la diplomatie marocaine à l'étranger, d'espionnage au profit d'un état étranger : l'Algérie. » D'avoir « reçu des sommes d'argent de l'étranger », « de tentative d'agitation ». Il nous a demandé ce que l'on avait à répondre. J'ai ri. Ce n'était ni logique ni réel. Il m'a demandé « Est-ce que tu réfutes ces accusation ? ». J'ai répondu que je les réfutais globalement, sur le fond et sur la forme. « Avez-vous rencontré les responsables algériens, des généraux et le Wally ? » J'ai nié et il a prétendu que l'un de vous l'avait dit ! J'ai refusé toutes ces allégations. Il a demandé si nous avions pris un avion militaire ou un avion civil ? J'ai répondu que c'était un avion civil et il m'a demandé sa couleur, ainsi que celle de l'uniforme du pilote, de son tee shirt et son pantalon. Si nous avons rencontré des journalistes. Là j'ai répondu par l'affirmative. Il m'a demandé ce que je voulais ajouter au PV. J'ai dit que je menais ce combat du fait que mon pays est occupé par une puissance étrangère, que ses ressources naturelles sont pillées par les généraux et la famille royale.

Quatre mois plus tard, en janvier j'ai de nouveau rencontré ce juge. Sur le PV il y avait tout ce que j'avais dit sauf mes dernières paroles. Il m'a posé des questions sur les militaires du Polisario et m'a présenté un album photos avec des civils et des militaires.

Nos avocats, qui n'avaient pu assister à la première étape de cette procédure puisque nous n'avions aucun moyen de les contacter, se sont présentés d'eux-mêmes avant le deuxième interrogatoire. Ils nous ont visités en prison.

Nous avons demandé à rencontrer le chef de la détention qui ne savait pas lui-même ce qu'il devait faire nous concernant. Nous lui avons demandé un téléphone pour contacter nos familles. Il nous l'a été accordé, nous y sommes allés deux par deux. Brahim a contacté les avocats. Nous sommes entrés le 16 octobre, ils sont venus le 19.

Le directeur et un tortionnaire très connu sont venus pour une fouille générale après qu'ils aient appris qu'une communication téléphonique avait eu lieu. Ils n'ont trouvé qu'une puce téléphonique de Mauritanie dans mes affaires qui ne fonctionne pas au Maroc. J'ai été menacé d'un tabassage du fait qu'ils estimaient que je ne parlais pas avec respect au directeur! Pour savoir comment nous avons pu contacter l'extérieur, ils ont réuni 27 personnes. Finalement quelqu'un a dénoncé le chef de détention qui avait donné cet accord. Il lui a été interdit de revoir les prisonniers sahraouis et plus tard il a été muté dans région froide du Maroc.

Nous n'avions droit qu'à de 2 heures de promenade dans la cour. Un jour Benhachem, directeur général des prisons, est venu avec deux responsables du renseignement. Il nous a vus assis sur une couverture dans le couloir à faire le thé. Il a ordonné au gardien de ramasser notre couverture et nous a interdit à l'avenir de sortir de nos cellules (de 2m sur 1,50m) où nous étions 2 par 2. Le couloir mesurait 9m x3m.

Nous avons été regroupés fin février. Au début les visites hebdomadaires des familles duraient 40 minutes. Puis on a eu droit à 1heure. Après on a encore gratté.

Le 18 mars 2010 nous avons entamé une grève de la faim ouverte. Au 30^{ème} jour Khadija Merwazi et l'avocat Mohamed Sabar el Hihi sont venus nous voir. Ils nous ont demandé d'arrêter notre mouvement, qu'après notre rétablissement nous serions libérés. Nous avons poursuivi l'action jusqu'au 41^{ème} jour. Ce n'est que 3 heures avant notre sortie que l'on a appris que trois d'entre nous allaient être libérés, les trois autres auraient dû sortir une à deux semaines plus tard...

Aucun document ne nous a été fourni pour notre libération, ni pour notre détention. Quand nous avons franchi la porte de la prison j'ai déployé devant les amis et les journalistes un carton où j'avais inscrit « Vive le Sahara libre ».

Dakhla le 12 juillet 2010

Propos recueillis par Michèle Decaster
Secrétaire générale de l'AFASPA
Traduction Brahim Sabbar